



Acte d'Engagement - A.E. -

Restauration de la ripisylve sur les ruisseaux des Frétilles, du Poirier et la Benaize aval

LOT GROUPÉ

regroupant les lots suivants :

LOT N°1

« Restauration de la ripisylve du ruisseau des Frétilles »

LOT N°2

« Restauration de la ripisylve du ruisseau du Poirier »

MARCHE PUBLIC

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Maître d'ouvrage

M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Objet du Marché

Restauration de la ripisylve des ruisseaux des Frétilles, du Poirier et de la Benaize aval en Haute-Vienne

Lot unique regroupant les lots suivants :

- **Lot n°1** : « Restauration de la ripisylve du ruisseau des Frétilles »
- **Lot n°2** : « Restauration de la ripisylve du ruisseau du Poirier »

Marché passé selon la **procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code de Marchés Publics

Date du marché

Montant TTC

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Personne responsable du marché

M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 20 du Code des Marchés Publics

M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Ordonnateur

M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Comptable public assignataire

M. le comptable public de Bessines sur Gartempe

ARTICLE 1. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des	

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	

N° d'identité d'établissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des

--

Cotraitant 2

Nom et
prénom :

--

Agissant en mon nom personnel ou **sous le nom de :**

--

Domicilié
à :

--

(Tél.)

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

--

Au capital de :

--

Ayant son siège à :

--

(Tél.)

N° d'identité d'établissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des

--

Cotraitant 3

Nom et
prénom :

--

Agissant en mon nom personnel ou **sous le nom de :**

--

Domicilié
à :

--

(Tél.)

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

--

Au capital de :

--

Ayant son siège à :												
(Tél.)												
N° d'identité d'établissement												
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des												

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ainsi que des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 45 du CMP ;

m'engage sans réserve, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par : mandataire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

Le présent marché est conclu sans minimum ni maximum. Les prix des marchés subséquents seront conclus lors de la mise en concurrence préalable de l'ensemble des prestataires du marché.

Il n'est pas prévu de décomposition du lot en tranches.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

• Montant hors TVA :				
• TVA au taux de		%,	soit	
• TVA au taux de		%,	soit	
• TVA au taux de		%,	soit	
• Montant TVA incluse :				
Arrêté en lettres à				

2-2. Montant sous-traité

Le (ou les) titulaire(s) pourra sous-traiter une partie de l'exécution des prestations faisant l'objet des marchés subséquents dans les conditions prévues par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et les articles 114, 115, 116 et 117 du code des marchés publics.

Les sous-traitants peuvent être présentés au pouvoir adjudicateur pour acceptation lors de la soumission au marché ou en cours d'exécution de ce marché.

2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché

Le(s) annexe(s) au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des n° prestations

que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA	<input type="text"/>
Montant TVA incluse	<input type="text"/>

Les déclarations et attestations (articles 45 et 46 du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

2-2.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à au pouvoir adjudicataire.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra proposer en nantissement, ou céder :

Nature de la prestation	Montants	
	hors TVA	TVA incluse
Total :		

2-2.3. Créance présentée en nantissement ou cession

Prestataire unique

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Groupement

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **nous pourrons** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5
Cotraitant	Cotraitant	Cotraitant	Cotraitant	Cotraitant

ARTICLE 3. DELAI DE REALISATION

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est de 30 jours à compter de la date fixée par chaque ordre de service prescrivant le commencement des prestations.
Il n'est pas compris dans le délai d'exécution.

3-2. Période d'exécution

Les prestations seront exécutées dans un délai de 13 mois maximum à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.
Elles s'achèveront après la remise des documents définitifs,

3-3. Délai(s) distinct(s)

Sans objet.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4.3 du CCAP.

Prestataire unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :																		
au nom de :																		
sous le numéro :																clé RIB :		
code banque :						code guichet :												

Groupement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																		
à :																		
au nom de :																		
sous le numéro :																clé RIB :		
code banque :						code guichet :												

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952.

Fait en un seul original	
à : <input type="text"/>	le : <input type="text"/>
Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :	

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le Pouvoir adjudicateur

à :

le :

Le Pouvoir adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat le :

- ANNEXE N° ___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS
DE SOUS-TRAITANCE
- ACTE SPECIAL

**Demande d'acceptation d'un sous-traitant et
conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

Marché

Titulaire :

Objet : Travaux de restauration de ripisylve sur les ruisseau des Frétilles, du Poirier et de la Benaize aval en Haute-Vienne.

Prestations sous-traitées

Nature :

Montant hors TVA :

Montant TVA incluse :

Sous-traitant

Nom, raison **ou**
dénomination
sociale :

Entreprise individuelle **ou**
Forme juridique de la
société :

N° d'identité d'établissement

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des

Adresse :

(Tél.)

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

– ouvert à l'organisme
bancaire :

– à :

– au nom de :

sous le n° :

Clé RIB :

Sous-traitant

code banque : code guichet :

monnaie de paiement : l'Euro autre :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Voir article 3.5 du CCAP

Date d'établissement des prix : Mai 2020 (art. 3.4.2 du CCAP)

Modalités de variation des prix :

Voir article 3.5 du CCAP

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Voir article 4.3 du CCAP

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 20 du Code des Marchés Publics :

M. le président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents

Comptable assignataire des paiements :

M. le comptable public de Bessines sur Gartempe

Le pouvoir adjudicateur

Le titulaire

Le mandataire du groupement